



## Changement d'horaire de travail.

Par **Pimouse**, le **18/09/2008** à **18:50**

Bonjour,

Je travaille en milieu hospitalier en tant que auxiliaire de puériculture.  
Je suis titulaire sur un poste de jour et mon supérieur souhaite m'imposer un travail de nuit.  
Suis je en droit de lui refuser ou dois je me plier à sa volonté.

Merci de votre aide.

Par **Pierre**, le **19/09/2008** à **23:19**

C'est une modification de votre contrat de travail, ce qui veut dire que votre employeur a besoin de votre accord

S'il ne l'a pas, il ne peut vous licencier que pour le motif qui l'a poussé à vouloir modifier votre contrat si ce motif est légal (autrement dit si le changement d'horaire trouve son origine dans une difficulté économique, une sanction disciplinaire, ...)

Sinon si vous refusez et qu'il n'a pas de motif valable, vous en restez là.